

- Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :
 - l'allocation de rentrée scolaire
 - l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
 - l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans)
- Un courrier du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a été envoyé aux familles concernées cet été.
- Elles doivent le présenter avant le 31 octobre au moment de l'inscription dans votre club pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion.
- Parlez-en à vos futurs adhérents

- Chaque club doit impérativement créer un compte sur la plateforme <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> pour pouvoir se faire rembourser de la somme correspondante
- **Durée de l'inscription : une dizaine de minutes**
- **Attention : il faut impérativement être en possession du numéro SIREN ou du numéro RNA du club lors de l'inscription**
- **Accompagnement à la création d'un compte par les CDOS/CROS et les instances fédérales (Ligues/Districts)**
- **La demande de remboursement s'effectue ensuite sur ce compte au fur et à mesure des courriers reçus**
- **Les paiements seront réalisés par le CDOS à partir du mois de septembre**